

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DU 24 OCTOBRE 2025

Présents : Monsieur André Weidenhaupt, Président

Mesdames Simone Beissel, Joëlle Feller, Nadine Kuhn-Metz Messieurs Pollo Bodem, Marc Vanolst Nico Pündel, Steff Schaeler, Gusty Graas, Tom Rausch (remplaçant), Alain Gillet (remplaçant), Tom Jungen, Charles Pauly, Joseph Schoellen, Paul Galles (sauf pour les points 1 et 2), membres,

Anne Catherine Assa, secrétaire

Excusés : Madame Claire Angelsberg, MM. Denis Bronzetti, Fernand Wies, Gilles Didier (voix consultative)

Séance à huis clos :

1a) Nomination d'un fonctionnaire communal, groupe de traitement A1, au service relations publiques

Le Comité nomme un candidat comme fonctionnaire communal, groupe de traitement A1, au service relations publiques à partir du 1^{er} décembre 2025.

1 b) Engagement d'un employé communal, groupe d'indemnité A1, au service relations publiques

Le Comité nomme un candidat comme employé communal, groupe d'indemnité B1, au service relations publiques à partir du 1^{er} décembre 2025.

Séance publique

2 A) Personnel : Création de poste

Le Comité crée un poste d'employé communal, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif au service administration.

2 b) Personnel : Demande de changement de groupe de traitement

Le Comité nomme un fonctionnaire au groupe de traitement supérieur à celui où il a été engagé suivant le mécanisme temporaire prévu par la loi

3) Budget rectifié 2025 et budget 2026 – Présentation et vote

- a. Fixation des montants unitaires de la participation aux charges
- b. Fixation des montants unitaires de la participation aux charges pour fourniture directe à 3 €/m³
- c. Fixation des facteurs multiplicateurs pour l'année 2026 concernant le dépassement de la capacité réservée
- d. Approbation du budget rectifié de l'exercice 2025 et du budget de l'exercice 2026
- e. Fixation du nombre des emplois des différentes fonctions dans les diverses carrières
- f. Inventaire sortant courant 2025
- g. Approbation d'une 4^{ième} ligne de préfinancement
- h. Création d'un fonds pour énergies renouvelables
- i. Communication du PPF au 31 juillet 2025

Après délibération et conformément à la loi modifiée du 23 février 2001 sur les syndicats des communes le comité approuve, par votes successifs à l'unanimité des voix, les montants unitaires, le budget rectifié pour 2025 et le budget pour l'année 2026.

A la majorité des voix, le comité fixe les facteurs multiplicateurs comme suit pour 2025:

- le facteur multiplicateur appelé facteur de pénalité de faible demande d'eau défini à l'article 6.3.2.2. du règlement de fourniture d'eau et de participation aux charges du SEBES à 10
- le facteur multiplicateur appelé facteur de pénalité de forte demande d'eau défini à l'article 6.3.2.3. du règlement de fourniture d'eau et de participation aux charges du SEBES à 200
- les montants unitaires de la participation aux charges pour fourniture directe à 3 €/m³
- Le comité a créé le fond pour énergies renouvelables.
- Approuve une 4^{ième} ligne de préfinancement de 12,4mio.
- Le Comité approuve également l'inventaire sortant courant 2025.

4) Stratégie du SEBES

Le comité a approuvé la stratégie de fonctionnement que le SEBES s'est donné pour le futur.

5) Raccordement du SEC à Lintgen : Décompte des travaux

Le comité a approuvé le décompte des travaux fait dans le cadre du raccordement du SEC à Lintgen.

6) Raccordement à Roodt-Syre : Convention avec le SIDERE

Le comité a approuvé et signé la convention définissant les raccordements, les propriétés ainsi que les modalités de répartition des frais entre le SIDERE et le SEBES.

7) Règlement interne pour la recharge des véhicules électriques des agents du SEBES au site d'Eschdorf

Vu l'évolution et le besoin croissant de véhicules électriques au Grand-Duché du Luxembourg, le SEBES a établie un règlement interne pour la recharge des voitures électriques des agents du SEBES, qui a été approuvé par le comité.

8) Approbation d'actes notariés

Vu les actes notariés standardisés passés par-devant différents notaires dans l'intérêt de conférer au SEBES le droit de passage pour ses conduites d'eau, le Comité approuve une liste avec plusieurs servitudes et ventes.

9) Modification des statuts du SEBES

Après que le Comité ait approuvé le vote sur le principe de nouveaux statuts du SEBES lors de la dernière réunion, il a été mis au courant du suivi de ce projet.
